



REGLEMENT PARTICULIER



14^{ème} course de côte de SUMENE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

L'association Sportive Automobile Cigaloise organise les 11 et 12 Juillet 2009 avec le concours de l'Association Cévennes Auto Moto. Une épreuve automobile régionale dénommée : 14^e Course de Côte Régionale de SUMENE.

Cette épreuve compte pour : la coupe de France de la montagne, le championnat du comité régional Languedoc Roussillon.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 291** en date du **lundi 08 juin 2009**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Mr MARY Claude licence n° 1622
Mr DWORACZEK Jaky licence n° 5634
Mr GISPER Jose licence n° 3184

Directeur de Course
Directeur de Course Adjoint

Mr CHANTAGREL JeanPaul licence n° 4370
Mr CAMMAN michel licence n° 1405

Commissaires Techniques

Mr JOURNAUX Yvon licence n° 19327
Mr MOLINES Michel licence n° 9502

Médecin responsable
Chargé de la mise en place des moyens
Chargés des relations avec les concurrents (CS)

ADAMU 30
Mr DUCROS Thierry
Mr DURAND Gérard licence n° 13816
Mr CALAGE lionel licence n° 6734
Mme LAGET Georgette licence n° 4655
Mme CARRION Roselyne lic n° 5510
Mr FAYARD Jean Pierre lic n° 132892
Mr O'CONNELL Georges lic n° 166039

Chargé des Commissaires de Route
Chronométrateurs

Responsable de l'informatique

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le 07.07.2009 à 24 heures

Publication de la liste des engagés : le 09.07.2009

Vérifications administratives facultatives : le samedi 11 Juillet de 16 h 30 à 19 h

Vérifications administratives : le dimanche 12 Juillet de 8H00 à 10H30

Vérifications techniques facultatives : le samedi 11 Juillet de 16 h 30 à 19h

Vérifications techniques : le dimanche 12 Juillet de 8H00 à 10 h 45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à : 11 h

Essais chronométrés : le 12 Juillet de 8H30 à 12 h 30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : à 13 h

. Course

1^{ère} montée le 12 Juillet à partir de 14h30

2^{ème} montée le 12 Juillet à partir de 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent **en parc fermé**

Podium : le 12 Juillet 2009 à 19h

Remise des prix : le 12 Juillet à 2009 à 19h

Les chèques des concurrents correspondants à leurs prix ainsi leurs seront envoyés le lundi 13 juillet 2009.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 12 juillet 2009 à 11h sur la ligne de départ

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives facultatives le samedi 11 Juillet 2009 de 16 H 30 à 19 H au plan à SUMENE

Vérification administratives le 12 juillet 2009 de 8H00 à 10 H 30 au plan à SUMENE

Vérifications techniques facultatives le samedi 11 juillet 2009 de 16h30 à 19h au plan à SUMENE

Vérifications techniques le 12 juillet 2009 de 8H00 à 10h45 au plan à Sumène

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DUQUENNE

Adresse : ZI le tapis vert 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 12 juillet 2009 à 10h45

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 12 Juillet 2009 à 11 H

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A CIGALOISE

B.P 33

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Tel : 04. 66. 77. 67. 73

Fax : 04. 66. 77. 93. 71

chèques libellés a l'ordre :A.C.A.M SUMENE

Jusqu 'au Mardi 07Juillet 2009 à 24 H.

Les frais de participation sont fixés à **300 Euros, réduit à 150 Euros**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour êtres valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisées dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

4.2P. CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

4.2.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Voitures fermées et GT ,niveau sonore maximal : 150db A maxi

Voitures de course ouvertes,niveau sonore maximal : 110 db A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme,celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme :annulation des temps de toutes les montées précédentes.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve

Publicité optionnelle :En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Sumène, a le parcours suivant :

La course se déroulera en 2 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D 11, à 200 m après le carrefour D 11 et D 20 au PK 4.100

Arrivée : sur la D 11 à 1, 4 Km après le départ au P K 2700

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1,4 Km

Modalités de retour au départ : derrière la voiture du directeur de course

Parc départ : sur la D 11, 200 m avant la ligne de départ

Parc arrivée : sur la D 11, 200 m après la ligne d'arrivée

6.2P ROUTE DE COURSE

L'accès au départ ce fera depuis le parc « concurrents » par la D 20 et la D 11

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D 11

Rappel : les conducteurs devront se ranger file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés pour tous les groupes sur la D 11

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8 H 45 le Dimanche 12 Juillet 2009

Les remorques devront être garées dans le parc « concurrents ».

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à : le plan 30440 SUMENE

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

. pendant les vérifications au parc des vérifications : le plan à SUMENE.....

. pendant les essais et la course au parc de départ : sur la ligne de départ.....

. pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : le plan à SUMENE.....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Lieu : sur la ligne de départ de 9h à 18H30

Téléphone permanence n°04/67/81/33/32

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SUMENE Téléphone n° : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le Dimanche 12 juillet 2009 sur la ligne de départ à 12 H 30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

La procédure de départ se fera au feu tricolore

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES :

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX :

10.1P. TROPHEES

Modalités : ;

10.2P. PRIX

La répartition des pris se fera de la façon suivante :

SCRATCH

1° :300 Euros
2° :250 Euros
3° :210 Euros
4° :140 Euros

GROUPE

1° :120 Euros
2° : 70 Euros

CLASSES

	1°	2°	3°	4°
de 1 à 2 partants	60 €			
de 3 à 5 partants	130 €	80 €		
de 6 à 10 partants	150 €	90 €	60 €	
de 11 partants et plus	160 €	130 €	90 €	60 €

classement féminin : 1° : 90 Euros 2° : 50 Euros

10.3P. COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

NB : les prix et les coupes au groupe, au scratch et à la classe ne sont pas cumulables

Tous les concurrents classés recevront une coupe.

Deux commissaires seront récompensés

10.4. PODIUM

Se déroulera au plan à SUMENE

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Remise des prix le 15 Juillet à 19h, au plan à SUMENE.

En cas d'intempérie la remise des prix se déroulera au gymnase du Passit à SUMENE

10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques des concurrents correspondants à leurs prix leurs seront envoyés le lundi 13 juillet 2009

Les coupes et palmarès seront distribués le Dimanche 12 Juillet 2009 à 19 h à la remise des prix